

COMMUNE D'ABERGEMENT LA RONCE

Publication des listes des délibérations à compter du 1^{er} juillet 2022
Réforme des règles de publicité des actes
Ordonnance N°2021-1310 du 07/10/2021

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

Délibérations votées :

N° DELIBERATION	OBJET	DECISION
DE-01-18-09-23	AUTORISATION SIGNATURE DOSSIER AMENAGEMENT RUE DE SAMEREY	APPROUVEE
DE-02-18-09-23	CONVENTION ENEDIS	7 VOIX SURSEJOIT – 1 ABSTENTION – 2 VOIX POUR
DE-03-18-09-23	RENOUVELLEMENT ADHESION PEFC	APPROUVEE
DE-04-18-09-23	PROJET MAISON ASSISTANTE MATERNELLE – MISE A DISPOSITION LOGEMENT	APPROUVEE
DE-05-18-09-23	MODIFICATION INSTALLATIONS CHAUFFAGE BIBLIOTHEQUE	APPROUVEE
DE-06-18-09-23	CHANGEMENT PORTE CLUB HOUSE STADE	APPROUVEE
DE-07-18-09-23	AFFAIRE PARCELLE COMMUNALE AC 323	APPROUVEE

Affichée le 25/09/2023

Le Maire,



Joëlle LEPETZ

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 039-213900012-20230918-DE_01_18_09_23-DE

DATE DE CONVOCATION :

12 septembre 2023

DATE PUBLICATION :

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois le 18 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle,
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge, VOISIN Jean-Marc,

Absent excusé : M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi

Absents(es) : Mme GERRIET Charline, LOPEZ Lydia, RUSCH Elodie,

Procurations : M. BERNARD Eric à M. VIVINE Serge, M. SCORDO Rémi à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. VIVINE Serge

Autorisation signature dossier aménagement sécurité RD 220

Rue de Samerey

DE-01-18-09-23

Mme le Maire rappelle que lors du conseil du 06 mars 2023, le projet d'aménagement sécurité de la rue de Samerey, route départementale n° 220 a été validé.

Afin de compléter le dossier, il est nécessaire de signer une convention et de donner l'autorisation de signer tous documents relatifs à cette affaire à Mme le Maire.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal :

- **AUTORISE à l'unanimité** Mme le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à l'aménagement sécurité voirie rue de Samerey RD 220 validé par délibération du 06 mars 2023.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Joëlle LEPETZ

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 039-213900012-20230918-DE_02_18_09_23-DE

DATE DE CONVOCATION :

12 septembre 2023

DATE PUBLICATION :

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois le 18 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle,
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge, VOISIN Jean-Marc,

Absent excusé : M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi

Absents(es) : Mme GERRIET Charline, LOPEZ Lydia, RUSCH Elodie,

Procurations : M. BERNARD Eric à M. VIVINE Serge, M. SCORDO Rémi à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. VIVINE Serge

Convention de passage branchement Enedis Pylône Orange

DE-02-18-09-23

Suite à la décision du tribunal autorisant la poursuite des travaux d'installation du pylône Orange, il est demandé de se prononcer sur la demande d'autorisation de passage des parcelles communales AC 412, 414 et 415 (chemin du vieux pont) pour son alimentation électrique. Une convention de servitudes est à valider.

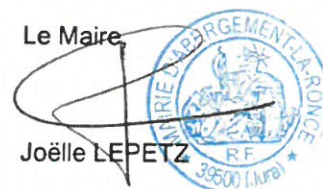
Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal DECIDE :

- Surseoir la validation de la convention à 7 voix
- 1 Abstention
- 2 voix pour la validation de la convention

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Joëlle LEPETZ



MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 039-213900012-20230918-DE_03_18_09_23-DE

DATE DE CONVOCATION :

12 septembre 2023

DATE PUBLICATION :

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois le 18 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle,

MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge, VOISIN Jean-Marc,

Absent excusé : M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi

Absents(es) : Mme GERRIET Charline, LOPEZ Lydia, RUSCH Elodie,

Procurations : M. BERNARD Eric à M. VIVINE Serge, M. SCORDO Rémi à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. VIVINE Serge

Certification de la gestion durable de la forêt communale

DE-03-18-09-23

M. Noirot, Conseillé Municipal, expose au Conseil la nécessité pour la Commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'adhérer à PEFC BFC en :
- Inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique.
- **Signant** et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
- **S'engageant** à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
- **S'engageant** à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans.
- **Signalant** toute modification concernant la forêt de la Commune.
- Respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- **Demande** à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de sa participation à PEFC ;
- **Autorise** le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Joëlle LEPETZ



MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 039-213900012-20230918-DE_04_18_09_23-DE

DATE DE CONVOCATION :

12 septembre 2023

DATE PUBLICATION :

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois le 18 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle,

MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge, VOISIN Jean-Marc,

Absent excusé : M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi

Absents(es) : Mme GERRIET Charline, LOPEZ Lydia, RUSCH Elodie,

Procurations : M. BERNARD Eric à M. VIVINE Serge, M. SCORDO Rémi à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. VIVINE Serg

Projet Maison Assistante Maternelle

DE-04-18-09-23

Mise à disposition logement

Un projet de maison d'assistante maternelle est en cours d'élaboration.

Pour ce faire, l'association « nos premiers pas » sollicite la mise à disposition d'un logement ou local communal afin d'exercer son activité.

Mme le Maire propose la mise à disposition du logement communal sis A1 Rue de l'Aune pour une année, expose les différents travaux nécessaires à la conformité des lieux et également de définir le montant du loyer.

Les devis présentés sont :

- Entreprise HK Peinture : 2 822.00 € HT - Pose d'un revêtement souple sur le sol
Entreprises Polypeint : 9 102.52 € HT
et SDP : 8 680.80 € HT – Création d'un espace habitable en place du garage
- Entreprise EJE : 2 897.26 € HT Mise aux normes électriques
- Entreprise JULITA : 4 505.00 € HT porte ALU et 2 765.00 € HT porte PVC - Modification de l'entrée par le garage

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE à l'unanimité** d'attribuer le logement sis A1 rue de l'Aune à l'association « nos premiers pas » pour l'activité d'une maison d'assistante maternelle au plus tôt le 1^{er} janvier 2024 ;
- **DECIDE à l'unanimité** de définir le montant du loyer mensuel à 150 € ;
- **DIT** qu'une convention de mise à disposition pour une année reconductible sera mise en place ;
- **VALIDE à l'unanimité**, les devis concernant les travaux d'aménagement du logement A1 rue de l'Aune destiné à la mise en place d'une maison d'assistante maternelle :
 - Entreprise HK Peinture : 2 822.00 € HT - Pose d'un revêtement souple sur le sol
 - Entreprise Polypeint : 9 102.52 € HT – Création d'un espace habitable en place du garage
 - Entreprise EJE : 2 897.26 € HT Mise aux normes électriques
 - Entreprise JULITA : 4 505 € HT porte ALU - Modification de l'entrée par le garage
- **AUTORISE** Mme le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires à la mise en place de l'activité.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Joëlle LEPETZ



MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 039-213900012-20230918-DE_05_18_09_23-DE

DATE DE CONVOCATION :

12 septembre 2023

DATE PUBLICATION :

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois le 18 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle,

MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge, VOISIN Jean-Marc,

Absent excusé : M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi

Absents(es) : Mme GERRIET Charline, LOPEZ Lydia, RUSCH Elodie,

Procurations : M. BERNARD Eric à M. VIVINE Serge, M. SCORDO Rémi à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. VIVINE Serge

Modification des installations chauffage

DE-05-18-09-23

Bibliothèque

Les installations de chauffage de la Bibliothèque se sont révélées inadaptés et non performants. La maintenance est actuellement assurée par la Société ENGIE.

ENGIE propose une solution pour améliorer la circulation des fluides par l'installation d'un clarificateur (pot à boue) et L'entreprise FEZEO, entrepreneur, préconise plutôt l'installation de nouveaux radiateurs.

2 devis sont présentés :

Ent. ENGIE, installation « d'un pot à boue » : 9 154.09 € HT

Ent. FEZEO, changement des radiateurs : 7 175.00 € HT

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité de changer les radiateurs et DEMANDE un devis complémentaire pour assainir le circuit ;
- VALIDE à l'unanimité, le devis de l'Ent. FEZEO d'un montant de 7 175.00 € HT concernant le changement des radiateurs à la Bibliothèque.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Joëlle LEPETZ



MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 039-213900012-20230918-DE_06_18_09_23-DE

DATE DE CONVOCATION :

12 septembre 2023

DATE PUBLICATION :

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois le 18 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle,

MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge, VOISIN Jean-Marc,

Absent excusé : M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi

Absents(es) : Mme GERRIET Charline, LOPEZ Lydia, RUSCH Elodie,

Procurations : M. BERNARD Eric à M. VIVINE Serge, M. SCORDO Rémi à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. VIVINE Serge

Porte club house stade

DE-06-18-09-23

Le local club house du stade nécessite des travaux d'isolation.

Il est préconisé dans un premier temps le changement de la porte d'entrée par une porte isolante et plus sécurisée.

Le devis de l'entreprise JULITA est présenté pour un montant de 2 240 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- EST FAVORABLE à l'unanimité pour le changement de la porte d'entrée par une porte isolante
- VALIDE à l'unanimité le devis de l'entreprise JULITA d'un montant de 2 240 € HT ;

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Joëlle LEPETZ



MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 039-213900012-20230918-DE_07_18_09_23-DE

DATE DE CONVOCATION :

12 septembre 2023

DATE PUBLICATION :

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois le 18 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle,

MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge, VOISIN Jean-Marc,

Absent excusé : M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi

Absents(es) : Mme GERRIET Charline, LOPEZ Lydia, RUSCH Elodie,

Procurations : M. BERNARD Eric à M. VIVINE Serge, M. SCORDO Rémi à Mme LEPETZ Joëlle

Secrétaire de séance : M. VIVINE Serge

Affaire parcelle AC 323

DE-07-18-09-23

Mme le Maire rappelle les délibérations N° 22/11/2016 et 30/06/2017 qui validaient et définissaient la vente de la parcelle cadastrée AC 323 à M. et Mme MARTINS.

A ce jour, aucune suite n'a été donné et de nouveaux projets sont à l'étude sur cette parcelle.

Il est proposé à l'administré de renoncer à l'acquisition de la parcelle AC 323 et d'acquérir le lot n°4 du lotissement rue du Centre au même prix de vente défini en 2017, soit 50 € HT le m².

L'administré étant favorable à ces propositions, le conseil après avoir délibéré :

- ACCEPTE le renoncement de M. et Mme MARTINS pour l'acquisition de la parcelle AC 323,
- ACCEPTE la cession à titre onéreux à 50 € HT le m² de la parcelle Lot N°4 dans le lotissement « du Centre » d'une superficie de 703 m² conformément au plan de composition du 09/06/2023 établi par le maître d'œuvre ABCD Expert.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Joëlle LEPETZ

